



OBJET:

Quelques questions aux commerçants.

Ken Karim administrateur auxiliaire des Territoires  
du Katanga

721 / AE 2/02 / 011  
14. 10. 59

Production

Je vous expédie  
les formulaires remplis  
par les commerçants

- Mpunga, Tchahinzi,
- Jembaba et Rutungwa
- Karani P

Les commerçants se  
sont déjà installés  
mais n'ont pas l'auto-  
risation de N° 1<sup>er</sup> AI.

- MUGA, KALIBWENDE,
- NGENDO, HITIMAKA et KANYANKORE

sont remplis.

Les commerçants KALIBWENDE, NGENDO  
et KANYANKORE ne sont pas encore  
installés et n'ont pas encore obtenu  
l'autorisation de N° 1<sup>er</sup> AI.

Administrateur,

Département des Territoires du Katanga n° 3106/A.E.2/02/011

- 1<sup>er</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 2<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 3<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 4<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.

- 1<sup>er</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 2<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 3<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 4<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.

- 1<sup>er</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 2<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 3<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.
- 4<sup>o</sup> - un registre unique des commerçants établis par le territoire.

*Pham*